



COMMUNIQUE DE PRESSE

22 septembre 2022

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) est, depuis quelques jours, sous la **menace d'une grève décidée par l'Union des Syndicats des contrôleurs aérien (USYCAA)**.

L'ASECNA porte à l'attention de l'opinion publique internationale que l'USYCAA est une organisation clandestine qui n'est reconnue par aucun des Etats membres de l'Agence.

L'ASECNA, avec le soutien des autorités politiques de ses Etats membres, a pris toutes **les mesures réglementaires pour assurer la continuité du service public** de sécurité de la circulation aérienne dans les espaces qui lui sont confiés.

Pour faire face à cette menace, des notices d'informations (NOTAM) ont été publiés sur les sites professionnels appropriés pour informer les **usagers de l'air (compagnies aériennes, armées de l'air,...)**.

D'ores et déjà, le point suivant peut être partagé avec les usagers des espaces aériens de l'ASECNA :

1. L'espace aérien sous la responsabilité des centres de l'ASECNA à N'djamena n'est pas impactée. **La grève est interdite par la loi ;**
2. L'espace aérien géré par le centre de Lomé n'est pas impacté par la grève. **Le tribunal du travail a déclaré la grève illégale et l'a interdit ;**
3. **L'espace aérien sous la responsabilité des centres de l'ASECNA en Mauritanie** n'est pas impacté par la grève. **La grève est interdite par la loi ;**
4. **L'espace aérien sous la responsabilité du centre d'Abidjan** fonctionnera normalement à la suite de l'ordonnance du tribunal du travail qui a suspendu la grève et l'arrêté de réquisition des contrôleurs aériens ;
5. L'espace aérien sous la responsabilité de Madagascar ne sera pas impactée par la grève et donc l'OCEAN INDIEN est totalement ouvert à la circulation aérienne **sur décision du gouvernement ;**
6. **L'espace aérien sous la responsabilité de Brazzaville ne sera pas impacté avec l'Arrêté interministériel de réquisition des autorités politiques du Congo.**
7. La Région d'Information de Vol (FIR) de NIAMEY n'est pas impactée. La justice a suspendu la grève et l'arrêté de réquisition a été signé.
8. Les FIRs DAKAR TERRESTRE et DAKAR océanique ne sont pas impactées. **Le jugement du tribunal du travail a suspendu la grève et la décision de réquisition a été signé par les autorités compétences du Sénégal.**

L'ASECNA remercie tous les usagers de l'air qui lui font confiance et les tiendra informés de toute évolution de la situation.

Contact Presse:

Harouna KINDO email : kindohar@asecna.org / Tel : (221)773753669 et 338496723

Abdoulaye FAYE email : fayeabd@asecna.org / Tel : 776490192 et 338496850